

République Algérienne Démocratique et Populaire
الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
وزارة التعليم العالي و البحث العلمي



جامعة مولود معمري تيزي وزو
ⵜⴰⵎⴰⵏⴻⵏⴰⵢⵜ ⵏ ⵎⵓⵍⵓⵔ ⵎⴰⵎⵎⵉⵔⵉ ⵏ ⵜⴰⵣⵣⵓⵣⵓ
Université Mouloud MAMMERRI de Tizi-Ouzou

**Vice-Rectorat de la Formation Supérieure de Troisième Cycle,
l'Habilitation Universitaire, la Recherche Scientifique et la
Formation Supérieure de Post-Graduation**

LES CAHIERS DU VICE-RECTORAT PGRS



2022-2023

Vice-Rectorat de la Formation Supérieure de Troisième Cycle, l'Habilitation Universitaire, la Recherche Scientifique et la Formation Supérieure de Post-Graduation



Recherche Scientifique



Habilitation Universitaire

Post-Graduation





PREAMBULE

Les cahiers du VRPGRS (Vice-Rectorat chargé de la Post-Graduation et de la Recherche Scientifique) se veut un lieu d'information et de découverte de l'ensemble de nos trois services, au profit de la communauté universitaire, enseignants-chercheurs, étudiants et personnels de service. Dans un souci de transparence et de visibilité, nous avons jugé utile de porter à la connaissance de toutes les composantes de l'université, l'ensemble des activités du vice-rectorat,

réparties sur trois services : la Post-Graduation, l'Habilitation Universitaire et la Recherche Scientifique.

Nos services sont en contact permanent avec les facultés. Nos interlocuteurs sont, principalement, les doyens, les vice-doyens PGRS, les directeurs de laboratoires de recherche. Pour assurer la réalisation d'une manière efficace et l'uniformisation au niveau des facultés de nos activités, nous organisons, dès que le besoin se fait sentir, des réunions regroupant les chefs de services du vice-rectorat et les vice-doyens PGRS, sous la présidence du vice-recteur. Ces réunions sont tenues lors des offres de formations doctorales, des inscriptions des doctorants, des candidatures à l'Habilitation Universitaire ou encore du passage au grade de Professeur ou toute autre activité nécessitant la concertation entre les différents acteurs.

Une des tâches du service du VRPGRS est l'introduction de l'UMMTO dans les différents classements internationaux. Depuis 2021, notre université a intégré le prestigieux classement mondial T.H.E. (Times Higher Education). Les critères de classement ont porté, ces deux dernières années, sur divers volets tels que la pédagogie, la production scientifique, la gouvernance, le budget de fonctionnement, le budget de la recherche, la présence d'étudiants étrangers, la publication d'articles de recherche en collaboration avec des étrangers, les manifestations scientifiques, etc. La condition nécessaire pour être éligible à ce classement est d'avoir 1000 publications pendant les cinq dernières années et 150 par année. Seules les publications dans les bases de données de Scopus et de Web of Science (WOS) sont prises en compte pour le classement THE.

L'année 2021-2022, l'UMMTO a été classée 13ème à l'échelle nationale et entre 1500 et 1800 au niveau mondial, sur près de 32000 établissements universitaires dans le monde. L'année 2022-2023, 86 universités nationales ont été candidates au classement THE, seules 23 d'entre elles, dont l'UMMTO, ont été classées. Notre classement s'est amélioré ; il est passé à la 4ème place à l'échelle nationale. Ce rang est partagé avec 19 autres établissements du pays. Quant au classement par domaine, seules les sciences fondamentales, l'ingénierie et les sciences de la vie ont été admises ; ce sont les domaines qui ont permis à l'UMMTO d'être classée. Je reste optimiste quant au classement des autres domaines.

Aussi, nous avons soumis notre candidature au classement THE 2024, comme nous attendons les résultats du classement Q.S. (Quacquarelli Symonds) 2022-2023, un autre grand organisme mondial de classement des universités, auquel l'UMMTO a participé.

Je rends un vibrant hommage à tout le personnel du VRPGRS, chefs de services et leurs collaborateurs de la Post-Graduation, de l'Habilitation Universitaire et de la Recherche Scientifique pour leurs efforts continus, leur abnégation et leur dévouement. C'est grâce à eux ou plutôt à elles (il n'y a que deux hommes dans le vice-rectorat, le Vice-Recteur et le Chef de service de la Post-Graduation) que tout le travail se fait.

Pr. Bachir SADI

VRPGRS

Présentation du Vice Rectorat de la Formation Supérieure de Troisième Cycle, l'Habilitation Universitaire, la Recherche Scientifique et la Formation Supérieure de Post-Graduation.

Il est composé de trois services :

A. Service Formation Supérieure de Post-Graduation

Le service Post-Graduation est chargé du suivi des formations post-graduées (Doctorat 3ème Cycle, doctorat classique), de l'inscription à la soutenance, y compris en ce qui concerne les magisters retardataires.

Les missions relevant du service Post-Graduation sont diverses et se résument comme suit :

- Suivi des offres de formations de doctorat 3ème cycle ;
- Inscriptions et réinscriptions des doctorants ;
- Suivi des soutenances de doctorat y compris les magisters retardataires ;
- Délivrance des diplômes de doctorat et magister en retard de soutenance.

1- Formation supérieure de 3ème cycle :

La formation de 3ème cycle en vue de l'obtention du diplôme de Doctorat, est organisée au niveau des établissements de l'enseignement supérieur.

L'accès à la formation de 3ème cycle est ouvert par voie de concours aux candidats titulaires du diplôme de magister ou d'un titre étranger reconnu équivalent, et sur titre pour les titulaires d'un diplôme de magister.

Les postes ouverts doivent répondre aux besoins pédagogiques, scientifiques et socio-économiques du pays.

La durée de la formation est fixée à trois années consécutives, avec possibilité d'accord de rajout de deux années, à titre de dérogation.

Tout candidat admis au concours d'accès à la formation de 3ème cycle, choisit dès son inscription un sujet de thèse. L'inscription est renouvelée au début de chaque année universitaire.

La soutenance en vue du diplôme de doctorat est conditionnée par la présentation d'un travail original par le doctorant (la thèse).

Le doctorant est tenu de valider un complément de formation par des cours de renforcement de ses connaissances (Anglais, Philosophie, Didactique et TIC) ainsi que des cours de spécialité.

La demande de soutenance de la thèse est recevable sur la base d'obtention de 180 points (thèse, formation, travaux scientifiques).

Les formations doctorales ouvertes au titre de l'année universitaire 2022/2023 :

Formation doctorale 2022/2023				
Domaine	Filière	Spécialité	Nombre de postes demandés	Nombre de postes par filière
SM	Physique	Matière et Rayonnement	3	3
	Chimie	Chimie Physique	4	12
		Chimie de l'environnement	4	
		Chimie Pharmaceutique	4	
MI	Mathématiques	Recherche Opérationnelle	3	3
	Informatique	Conduite de Projets Informatiques	4	10
		Réseaux, Mobilité et Systèmes Embarqués	3	
		Systèmes Informatiques	3	
ST	Génie Mécanique	Construction Mécanique	3	6
		Génie des Matériaux	3	
	Génie Civil	Structures	3	3
	Automatique	Automatique et Systèmes	4	4
	Electrotechnique	Electrotechnique Industrielle	3	6
		Réseaux Electriques	3	
LLA	Etudes Littéraires	أدب عالمي و مقارن	5	5
	Etudes Linguistiques	لسانيات تطبيقية	8	8
	Etudes Critiques	النقد العربي القديم	3	6
		نقد حديث و معاصر	3	
LCA	Linguistique et Didactique	Etudes Linguistiques Amazighes	5	5
SECSG	Sciences Economiques	Economie de développement اقتصاد التنمية	3	7
		Développement local, Tourisme et Valorisation du Patrimoine تنمية محلية، سياحة و ترميم التراث	4	

SECSG	Sciences de Gestion	Management stratégique إدارة إستراتيجية	7	10
		Management Public إدارة عامة	3	
	Sciences Commerciales	Finance et commerce international مالية و تجارة دولية	4	4
DSP	Droit	Droit Criminel القانون الجنائي	3	12
		Droit des Affaires قانون أعمال	3	
		Droit Privé قانون خاص	3	
		Droit Public قانون عام	3	
	Sciences Politiques	Administration Publique et Développement Politique إدارة عمومية وتنمية سياسية	3	3
SHS	Sciences de l'Education	Psychologie de l'Education علم النفس التربوي	3	3
	Histoire	Histoire Contemporaine التاريخ المعاصر	5	5
	Sciences de l'Education	Psychologie de l'Education علم النفس التربوي	3	6
		Guidance et Orientation الإرشاد والتوجيه	3	
SNV	Ecologie et Environnement	Ecologie	3	3
	Sciences Biologiques	Biochimie Appliquée	5	15
		Biologie et physiologie de la reproduction	3	
		Biologie des populations et Organismes	3	
		Microbiologie	4	
	Biotechnologie	Biotechnologie et santé	3	3



23 Filières (formations doctorales)



39 Spécialités

142 Postes



2- Inscriptions et réinscriptions des doctorants:

A compter de l'année universitaire 2023/2024, l'inscription en doctorat se fait exclusivement en ligne via PROGRES.

Pour l'année universitaire 2022-2023, nous avons enregistré 2389 doctorants inscrits et réinscrits en Post-Graduation.

Faculté	Doctorat (LMD)	Doctorat en Sciences	Doctorat DEMS	Doctorat DESM
Faculté de Droit et des Sciences Juridiques	75	272		
Faculté des Lettres et des Langues	236	232		
Faculté des Sciences	88	60		
Faculté des Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales	130	157		
Faculté des Sciences Humaines et Sociales	183	/		
Faculté du Génie de la Construction	23	5		
Faculté du Génie Electrique et Informatique	94	130		
Faculté des Sciences Biologies et des Sciences Agronomiques	73	34		
Faculté de Médecine	/	/	572	25
TOTAL	902	890	572	25
	2389			



3- Soutenances de doctorat et magister retardataires

- **Instruction N° 1486/SG/2022 du 09 Octobre 2022**

Afin de faciliter les procédures administratives relatives aux soutenances de thèses de doctorat, le MESRS a élaboré une plateforme de suivi de ces dossiers en ligne via PROGRES, dont l'adresse est : <https://progres.mesrs.dz/webfve>.

En ce qui concerne les soutenances de thèses de doctorat sur PROGRES, le Vice-Rectorat à la Post-Graduation a prévu un plan à trois phases :

- **Phase 1** : Essai dans une faculté
- **Phase 2** : Essai dans chaque faculté
- **Phase 3** : Généralisation de la procédure à compter du 04 Octobre 2023

- Une seule thèse de magister a été soutenue en Langue et Littérature Arabes.

Soutenances de Doctorat LMD

Faculté	Spécialité	Année universitaire 2022/2023	Dernier trimestre 2023
Génie Electrique et Informatique	Automatique	02	01
	Electronique	04	/
	Electrotechnique	05	01
	Informatique	01	/
Génie de la Construction	Génie Civil	04	01
	Génie Mécanique	04	01
	Architecture	/	/
Lettres et Langues	L. L. Arabes	07	01
	L.C. Amazighes	/	/
	Anglais	/	03
	Français	01	01
Sciences Humaines et Sociales	Sciences Sociales	18	02
Sciences Biologiques et Agronomiques	Sciences Biologiques	06	01
	Sciences Agronomiques	05	/
Sciences Economiques	Sciences Commerciales	01	02
	Sciences de Gestion	03	01
	Sciences Economiques	07	01
Droit et Sciences Politiques	Ecole Doctorale de Droit et Sciences Politiques	09	02
Sciences	Mathématiques	04	01
	Chimie	06	/
	Physique	01	/

TOTAL

88

19

Soutenances de Doctorat en Sciences

Faculté	Spécialité	Année universitaire 2022/2023	Dernier trimestre 2023
Génie Electrique et Informatique	Automatique	01	/
	Electronique	01	01
	Electrotechnique	01	01
	Informatique	02	/
Génie de la Construction	Génie Civil	04	02
	Génie Mécanique	04	04
	Architecture	/	/
Lettres et Langues	L. L. Arabes	06	01
	L.C. Amazighes	01	/
	Anglais	03	/
	Français	/	/
Sciences Humaines et Sociales	Anthropologie	/	/
	Psychologie	/	/
Sciences Biologiques et Agronomiques	Sciences Biologiques	08	/
	Sciences Agronomiques	04	03
Sciences Economiques	Sciences Economiques	15	01
Droit et Sciences Politiques	Droit et Sciences Politiques	22	03
Sciences	Mathématiques	03	/
	Chimie	03	/
	Physique	/	/

TOTAL

78

16

Soutenance de doctorat en sciences médicales
Sept (07) soutenances de thèse de DESM ont eu lieu.



Cérémonie de remise des Diplômes en présence de Mr le Recteur de l'UMMTO,
Pr.Ahmed BOUDA

4- Diplômes de doctorat et magister en retard de soutenance

Faculté	Département	Nombre de diplômes de l'année universitaire 2022/2023		
		Doctorat Classique	Doctorat LMD	Magister
Génie Electrique et Informatique	Automatique	01	03	/
	Electronique	02	04	/
	Electrotechnique	03	04	/
	Informatique	02	02	/
Génie de la Construction	Génie Civil	04	04	/
	Génie Mécanique	03	04	/
	Architecture	/	/	/
Lettres et Langues	L. L. Arabes	10	15	01
	L.C. Amazighes	01	/	/
	L.L. Anglaises	04	/	/
	L.L. Françaises	/	04	/
	Traductions	/	02	/
Sciences Humaines et Sociales	Anthropologie	/	/	/
	Sciences sociales	/	18	/
	Psychologie	/	08	01

Sciences Biologiques et Agronomiques	Sciences Biologiques	14	08	/
	Sciences Agronomiques	06	05	/
Sciences Economiques	Sciences Economiques	17	07	/
	Sciences de Gestions	/	04	/
	Sciences Commerciales	/	03	/
Droit et Sciences Politiques	Droit	30	14	/
	Sciences politiques	/	04	/
Sciences	Mathématiques	03	05	/
	Chimie	04	06	/
	Physique	/	01	/

TOTAL 104 125 02

F. Médecine	DEMS	DESM
Département de Médecine	109	07
Département Médecine dentaire	02	0
Département de Pharmacie	06	0

TOTAL 117 07



B. Service Habilitation Universitaire

L'habilitation universitaire est une étape d'une importance extrême dans la carrière scientifique et professionnelle de l'enseignant-chercheur et du chercheur permanent répondant aux conditions requises de candidature.

Cette démarche repose essentiellement sur le principe du progrès à travers les activités pédagogiques et de recherche permettant ainsi aux enseignants et aux chercheurs qui remplissent les critères de passage au rang magistral d'atteindre un niveau élevé de compétence et d'aptitudes scientifiques.

L'habilitation universitaire consacre, après une rigoureuse évaluation administrative et scientifique, la promotion des enseignants-chercheurs du grade de maitre de conférences classe « B » au grade de maitre de conférences classe « A » et la promotion des chercheurs permanents du grade de maitre de recherche classe « B » au grade de maitre de recherche classe « A ».

Il est accordé au titulaire de l'Habilitation Universitaire le droit de superviser et de diriger les activités de recherche.

- **Recevabilité et constitution du dossier**

L'Habilitation Universitaire s'adresse aux enseignants -chercheurs titulaires d'un diplôme de Doctorat en sciences ou LMD, ou d'un diplôme reconnu équivalent, justifiant le grade de Maitre de conférences classe B, et aux chercheurs permanents justifiant le grade de Maitre de recherche classe B.

Le candidat à l'Habilitation Universitaire doit être en position d'activité effective depuis au moins trois années consécutives ou séquentielles, dans un ou plusieurs établissements universitaires ou de recherche.

Être titulaire, depuis au moins une (01) année, d'un diplôme de Doctorat ou d'un titre étranger reconnu équivalent.

Déposer un dossier de candidature à l'habilitation universitaire dans la filière du diplôme de doctorat.

Être auteur principal d'une (01) publication hors thèse au minimum, soumise et publiée après la soutenance de doctorat.

- **Le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes :**

1. Une copie numérique de la décision de titularisation dans le grade de maître de conférences classe « B » ou maître de recherche classe « B » ;
2. Une copie numérique de l'attestation de fonction récente qui confirme le grade occupé dont la date de signature ne doit pas excéder un mois à partir de la date d'ouverture de la session de l'habilitation universitaire ;
3. Une copie numérique des diplômes universitaires obtenus ;

4. Une copie numérique de la thèse de doctorat ;
5. L'ensemble des travaux pédagogiques réalisés durant la carrière professionnelle universitaire du candidat ;
6. L'ensemble des travaux de recherche hors thèse réalisés après l'obtention du diplôme de doctorat ;
7. Un rapport sur les activités d'enseignement, d'encadrement, d'expertise et d'évaluation réalisées par le candidat durant sa carrière professionnelle et qui doit être renseigné directement sur la plateforme numérique ;
8. Un rapport sur les activités de recherche réalisées par le candidat, après avoir obtenu son diplôme de doctorat et qui doit être renseigné directement sur la plateforme numérique.
9. Une copie numérique d'une synthèse de cinq (05) à dix (10) pages reprenant l'ensemble des travaux pédagogiques et scientifiques, rédigée en langues nationales et dans l'une des deux (02) langues, française ou anglaise.

• Délais et modalités de dépôt du dossier de candidature

L'ouverture des candidatures à l'habilitation universitaire est lancée par la direction des ressources humaines du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique à travers l'organisation de deux sessions au titre de chaque année.

Le dossier de candidature doit être déposé exclusivement par le candidat via la plateforme numérique en utilisant son compte électronique « PROGRES ». Dans le cas où le candidat ne possède pas de compte, il est prié de se rapprocher du service responsable du système « PROGRES » rattaché à son établissement universitaire afin de lui attribuer un compte personnel.

Quant aux candidats qui ne disposent pas de comptes électroniques « PROGRES » pour accéder à la plateforme, qu'ils soient candidats au niveau des centres de recherche ou des établissements de formation supérieure du Ministère de la Défense Nationale ainsi que des départements ministériels sous tutelle, ils se verront dotés de comptes électroniques «PROGRES» sur la base d'une liste nominative transmise au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique par la Direction Générale de la Recherche Scientifique et de Développement Technologique ou du Ministère de la Défense Nationale ou d'autres départements ministériels, par l'intermédiaire desquels sont déterminés, le nom et le prénom du candidat, son établissement d'appartenance, son numéro de téléphone mobile et son adresse e-mail, les services compétents du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique transmettent les comptes électroniques à chaque candidat via son adresse e-mail indiquée dans la liste nominative des candidats.

Le dossier de candidature à l'habilitation universitaire est recevable pour étude et évaluation après validation des aspects administratif, pédagogique et d'encadrement du dossier par le directeur de l'établissement universitaire ou de recherche, ou par le président de la conférence régionale, selon le cas, lorsqu'il s'agit de dossiers de candidature déposés par les candidats affiliés aux établissements de formation supérieure relevant du Ministère de la Défense Nationale et d'autres secteurs ministériels sous tutelle, dans le respect des conditions définies par les articles 7 et 8 de l'arrêté n°804 du 14 Juillet 2021.

Il est créé auprès de chaque conférence régionale des universités une commission régionale d'habilitation universitaire, dénommée « la commission régionale d'habilitation universitaire » laquelle est chargée d'étudier et d'évaluer les dossiers.

Les dossiers de candidature à l'habilitation universitaire sont examinés au niveau de la conférence régionale à laquelle appartient l'établissement du candidat.

Chaque commission régionale d'habilitation universitaire est composée d'enseignants- chercheurs et de chercheurs permanents en activité, de grade de professeur ou de directeur de recherche, ayant une ancienneté de trois (3) années, au moins, en cette qualité, pour une durée de trois (03) années non renouvelables.

La commission régionale d'habilitation universitaire est présidée par le président de la conférence régionale des universités et coordonne ses travaux.

La commission régionale d'habilitation universitaire est organisée en sous-commissions selon le domaine et/ou la filière. Les membres des sous-commissions et ses présidents sont désignés, par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Les dossiers de candidature à l'habilitation universitaire sont évalués conformément à la grille d'évaluation annexée à l'arrêté n°804 du 14 Juillet 2021 modifié et complété . A ce sujet, il convient de noter que le seuil minimum de points requis pour accepter le dossier de candidature est déterminé sur la base des délibérations des commissions régionales d'habilitation universitaire, avant la proclamation des résultats, et d'une manière uniforme pour l'ensemble des candidats en toute transparence et équité, afin d'assurer leur promotion sur la base des travaux pédagogique et de recherche et de la rigueur scientifique les qualifiant avec mérite pour leur permettre d'exercer plus tard les missions qui leur sont inhérentes, notamment en ce qui concerne l'encadrement et la direction des travaux de recherche.

- **Proclamation des résultats et examen des recours**

La commission régionale d'habilitation universitaire procède aux délibérations et à l'élaboration du PV des résultats en s'appuyant sur les travaux des sous-commissions. Les sous-commissions prennent les décisions à la majorité des voix des membres présents. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Les présidents des commissions régionales d'habilitation universitaire transmettent les PV des résultats au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique pour approbation et notification aux directeurs d'établissements concernés dans un délai n'excédant pas quinze (15) jours à compter de la date de réception des PV des résultats.

Le directeur de l'établissement auquel appartient le candidat admis à l'habilitation universitaire, procède juste après lui avoir notifié les résultats à l'élaboration de l'arrêté de promotion du candidat au grade de maître de conférences classe « A » ou maître de recherche classe « A ».

Dans le cas où l'habilitation universitaire est refusée, le directeur de l'établissement informe le candidat de la décision de la commission régionale d'habilitation universitaire via son compte électronique PROGRES, accompagnée des motifs ayant justifié sa décision. Le candidat ajourné peut introduire un recours via la même plateforme numérique auprès de la commission régionale d'habilitation universitaire, dans un délai de huit (08) jours, à compter de la date de la notification de la décision de refus de son habilitation universitaire.

En cas de recours, les commissions régionales de l'habilitation universitaire se chargent, dans un délai de quinze (15) jours, à compter de la date d'introduction du recours, de l'élaboration du PV des résultats de l'examen des recours qui sera transmis à travers ses présidents au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, pour approbation et notification aux directeurs d'établissements concernés afin de prendre, selon le cas, les dispositions nécessaires, en établissant un arrêté de promotion pour les recours acceptés et en notifiant aux autres candidats le rejet de leur recours.

La décision prise après l'examen du recours est définitive, toutefois, le candidat a la possibilité de déposer une nouvelle fois un dossier aux prochaines sessions selon les mêmes modalités.

- **Questions diverses**

- Peut-on prendre en considération lors de l'évaluation les tâches d'enseignement et de formation assurées par le chercheur permanent, à titre d'occupation accessoire, dans des établissements autres que celui dont il exerce son activité habituelle ?

Les tâches d'enseignement et de formation réalisées dans ce cadre par le chercheur permanent sont prises en considération lors de l'évaluation,

- Quand est ce que les points des brevets d'invention sont comptabilisés ?

La comptabilisation des points d'un brevet d'invention est subordonnée à son enregistrement et à son acceptation auprès de l'instance d'enregistrement (PCT, INAPI) et la présentation d'une attestation renfermant toutes les informations relatives au brevet d'invention lors de l'accès à la plateforme numérique.

- Est-ce que la promesse de publication est prise en considération ?

L'article scientifique doit être publié effectivement lors du dépôt du dossier de candidature.

- Est-ce qu'un article scientifique publié dans une revue scientifique préalablement reconnue par la DGRSDT au moment de sa soumission est accepté lorsqu'il s'avère que celle-ci n'est plus reconnue lors de la publication de l'article et la parution du numéro ?

L'article scientifique peut être accepté ou rejeté, dans cette situation particulière, en se référant à l'éligibilité de la revue au moment de la soumission de l'article.

- Quelle est la date prise en considération par rapport à la soumission et la publication de l'article scientifique, lors de l'évaluation du dossier du candidat ?

La date de soumission de l'article scientifique doit être ultérieure à la date de soutenance de doctorat, quant à la date de publication elle doit être ultérieure à la date de délivrance du diplôme de doctorat.

- Quelle est la date prise en considération pour les autres travaux de recherche ?

La date de réalisation des travaux de recherche doit être ultérieure à la date de soutenance de doctorat.

- **Références réglementaires :**

- Décret exécutif n° 21-50 du 14 Joumada Ethania 1442 correspondant au 28 Janvier 2021, fixant les conditions et modalités d'obtention de l'Habilitation Universitaire.
- Arrêté n° 804 du 14 Juillet 2021 fixant les modalités d'application des dispositions relatives à l'obtention de l'Habilitation Universitaire. Modifié et complété par l'arrêté n° 493 du 20 Avril 2022.
- Arrêté n° 933 du 28 Juillet 2016, fixant les règles relatives à la prévention et la lutte contre le plagiat.

- **Bilan du service d'Habilitation Universitaire au titre de l'année 2022/2023**

Le traitement des volets administratif et pédagogique des dossiers de candidature à l'Habilitation Universitaire se fait par notre service via la plateforme PROGRES.

- **Candidatures à la 3ème session d'Habilitation universitaire**

Nous avons reçu 53 candidatures via la plateforme PROGRES, 34 candidats ont été admis à la session normale et 04 candidats à la session de recours.

Voici le nombre de candidatures et d'admis, par domaine:

Domaine	Nombre de candidats	Nombre d'admis
SM	02	01
ST	08	06
MI	01	01
SNV	07	06
SHS	12	10
DSP	10	05
SECG	07	05
LLE	03	01
LLA	03	03
LCA	/	/
TOTAL	53	38

Candidatures à la 4^{ème} session d'Habilitation universitaire

Notre service a reçu 58 candidatures, 48 candidats ont été admis à la session normale et 03 candidats à la session de recours.

Domaine	Nombre de candidats	Nombre d'admis
SM	04	04
ST	07	05
MI	01	/
SNV	07	07
SHS	10	10
DSP	09	08
SECG	15	13
LLE	03	02
LLA	02	02
LCA	/	/
TOTAL	58	51

Quelques précisions quant au contenu du dossier de candidature à l'Habilitation Universitaire :

Il est à signaler que les rubriques concernant les volets pédagogique et scientifique sont indépendantes l'une par rapport à l'autre.

L'expertise porte sur les deux parties et chacune doit recueillir le nombre de points nécessaire; la compensation de l'une par l'autre n'est pas permise.

• Candidats admis à la 3ème session d'Habilitation Universitaire

AMIROU Ahmed
ZOUANTI Belahcene
AHMED TEYEB Mounir
KHALAL Nassima
ALI AHMED Chafika
MEZIANI Ferroudja
KADOUR Athmane
HANANE Aldjia
MEBARKI Mohand Ourabah
KOURI Dehbia
HADIBI Samir
MEBRAK Moussa
CHENIT Bahia
MEKACHER Mohamed Amine
MAHDID Fateh
GOURARI Tassadit
HAMI Khadidja
AMMI Lynda
AMIR Mounir

MEZZAI Nabil
ZIDI Naima
ALMI Dalila
CHERFOUH Rabea
Chahrit Fatma
BELLAHCENE Ourdia
RAHMOUNI Djamilia
WANDI Lynda
ALLEK Yacine
GUOSSEM Ghalia
MOUMOU Nadia
HAMDANI Lounes
IDERNEMOUCHE Amel
ARAB Ahmed
SLIMANI Mohend
BEL ABDELI Abdellah
AICHE Ghenima
LIMANE Abdelkrim
GHEBBI Karima

• Candidats admis à la 4ème session d'Habilitation Universitaire

OUADAH Mohammed Chamse Eddine

AMROUN Thilali Thamina

KACI Farida

MEDJKOUH Lynda

DORBANE Zahia

LOUNIS Amel

AMITOUCHE Dahbia

RAHAL Foudil

SEDDIKI Sadia

MADI Abane

HADAD Samir

SADI Nabila

AIT MEDJBER Farida

ISSAADI Wassila

LAHCENE Souad

BARIZ Karim

BRAHIMI Samy

MEKACHER Amal

HADJI Soumya

KHALFI Nacera

AGGOUNI El Yasmine

AMADJ Belkacem

KABLI Fatma

FEDAOUI Ourdia

BELTAGY Hani

DARANI Lynda

EL-KOBI Hafida

MOUZAOUI Ali

HAMEDINabila

GUECHI Achour

KHELOUI Khaled

MOUSSAOUI Drifa

MEZIANI Lotfi

SENANI Nassima

KHETTAB Hocine

ALLOU Zouhir

KHELIFI Nadia

ZAIDI Baya

HACHELAF Younes

BENLEFKI Salah

HAMMACHE Souria

CHIKH Nabila

AMEZIANE Louiza

ZEMIRLI Radhia

DAHMOUNE Rhadia

IGUERGAZIZ Wassila

CHERROU Kahina

BOURKACHE Ferroudja

ZERKHEFAOUI Lyas

RAMDINI Samira

ALLEK Saifa

• **Passage au Grade de Professeur**

Le service de l'Habilitation Universitaire traite aussi le volet administratif des dossiers de candidature au grade de Professeur. Ensuite, ces dossiers sont examinés par des experts dans leurs volets pédagogique et scientifique avant d'être examinés par la Commission Universitaire Nationale (CUN) pour la décision finale.

• **Candidatures à La 48ème session de la CUN**

Notre service a reçu 15 candidatures, 14 candidats ont été admis pour le passage au grade de Professeur.



- **Nombre de candidatures par domaine**

Domaine	Nombre de candidats	Nombre d'admis
SM	02	01
SNV	01	01
ST	01	01
MI	/	/
SHS	03	03
DSP	02	02
SECG	03	03
LLE	/	/
LLA	02	02
LCA	01	01
TOTAL	15	14

- **Candidatures à la 49ème session de la CUN**

Notre service a reçu 35 candidatures, 27 candidats ont été admis pour le passage au grade de Professeur.

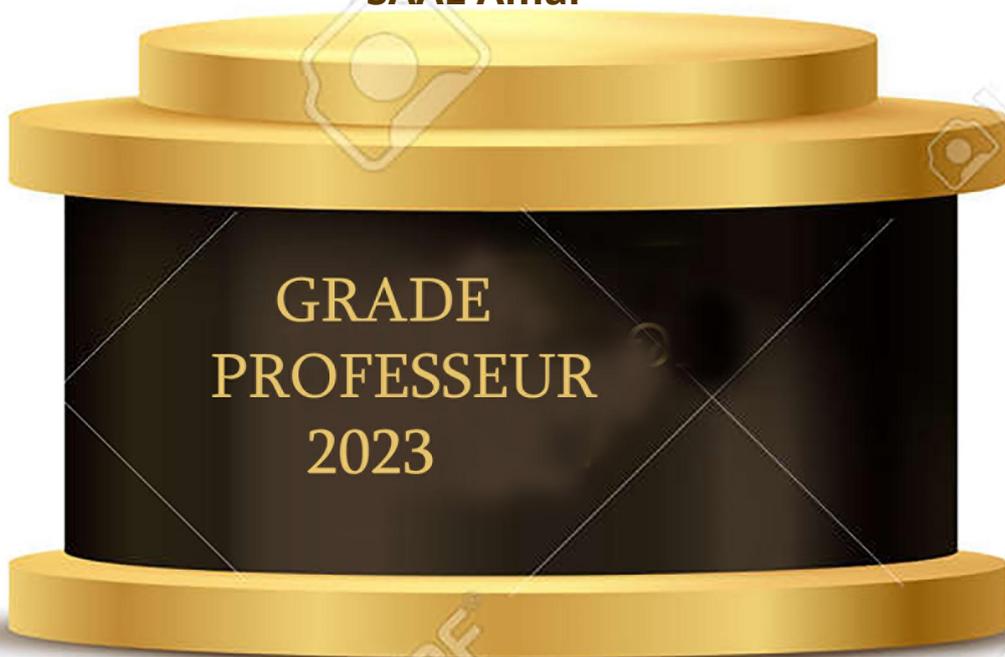
- **Nombre de candidatures par domaine**

Domaine	Nombre de candidats	Nombre d'admis
SM	/	/
SNV	01	/
ST	/	/
MI	01	/
SHS	18	15
DSP	05	04
SECG	05	04
LLE	03	03
LLA	02	01
LCA	/	/
TOTAL	35	27

- **Candidats admis à la 48ème session au grade de Professeur**



BOUKHERROUF Ramdane
GHEDDACHE Lyes
HADDAD Nassima
DAHMANI Slimane
TIGHERCHA Fazia
MEDDANE Naima
NOUH Abdallah
TAOUCHE Fatma
SALMI Madjid
MOUAS Sophia
HAMDI Nadjia
TERAHA Zahia
DOUADI Lila
SAAL Amar



- Candidats admis à la 49ème session au grade de
Professeur**



**RADJAH Djamila
BELKHIR Sadia
NAAR Nadia
AIT HAMOU ALI Rabiha
OUANOUGHY Mustapha
GAMGANI Fatma Zohra
SID ALI Dehbia
HAMAMI Farid
TALAH Nacera
BENTOUNES Tahar
SLIMANI Malika
NAHI Mourad
LAKAB Malika
SADI Fatiha**



- **Candidats admis à la 49ème session au grade de
Professeur**



**MEZIOUD Ahmed
MANSOURI Houria
HOCINE LHADJ Mezhoura
DJEMAI Sadjia
CHIKH Sabrina
HADJOU Lamara
MOULAI Kamel
DAHAK Abdennour
BOUFERRACHE Sofiane
ZAIDI Hamid
KOLLI Ahmed
REMICHI Rabéa
HACHIM Taoués**



C- Service Recherche scientifique

Le service « Recherche scientifique » est en relation permanente avec les facultés. Bien que dépendant directement de la faculté d'appartenance, les laboratoires de recherche restent très liés à ce service du vice-rectorat ; ce dernier est le trait d'union entre les Agences thématiques et les laboratoires. Notre service intervient au moment de la création de laboratoires (composante humaine, nomination du directeur...), pour répartir les budgets qui leur sont alloués, dans les opérations relatives à l'infrastructure et équipements des structures de recherche.

La gestion des Projets de Recherche Formation Universitaire (PRFU), des Programmes Nationaux de Recherche (PNR) et les Projets d'Etablissement incombe, aussi, au service de la recherche, de la soumission pour création jusqu'au bilan final, en passant par le bilan mi-parcours.

- **Laboratoires de Recherche**

L'université Mouloud Mammeri, de Tizi-Ouzou compte, actuellement, 34 laboratoires de recherche agréés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, qui couvrent les domaines des sciences fondamentales, des sciences de l'ingénierie, des sciences de la vie, des sciences humaines et sociales, du droit et sciences politiques, des langues et littérature et des sciences économiques, commerciales et de gestion.

Voici les intitulés des laboratoires ainsi que les noms et adresses de leurs directeurs :

Acronymes des laboratoires	Directeur du laboratoire	Email
Recherche en Informatique. (LARI)	DAOUI Mohammed	Mehammed.daoui@ummtto.dz
Analyse et Modélisation des Phénomènes Aléatoires. (LAMPA)	AMEUR Soltane	ameursoltane@yahoo.com
Vision Artificielle et Automatique des Systèmes. (LVAAS)	HAMMOUCHE KAMAL	kamal.hammouche@ummtto.dz
Conception et Conduite des Systèmes de Production. (L2CSP)	MANSOURI Rachid	rachid.mansouri@ummtto.dz
Technologie Avancée en Génie Electrique. (LATAGE)	HATEM Djedjiga	Hatem.djedjiga@yahoo.fr
Génie Electrique. (LGE)	BOUTORA Youcef	yboutora@yahoo.fr
Physique et Chimie Quantique. (L.P.C.Q)	MEZEGHRANE Abdelaziz	abdelaziz.mezeghrane@gmail.com
Chimie Appliquée et Génie Chimique. (LCAGC)	CHAOUCHI Ahcene	ahchaouchi@yahoo.fr
Mathématiques Pures et Appliquées. (LMPA)	GOUBI Mouloud	mouloud.goubi@ummtto.dz



Physique et Chimie des Matériaux (LPCM)	BOUDINAR Salem	Salem.boudinar@ummto.dz
Recherche Opérationnelle et de Mathématiques de la Décision. (LAROMAD)	OUKACHA Brahim	oukacha.laromad@gmail.com
Géo Matériaux, Environnement et Aménagements (LGEA)	GHOUILEM Kamel	ghouilem@yahoo.fr
Mécanique, Structures et énergétique . (LMSE)	MAKHLOUF Said	saidmakhlouf@yahoo.com
Elaboration et Caractérisation des Matériaux et Modélisation. (LEC2M)	OULD OUALI Mohand	mohand.ouldouali@ummto.dz
Energétique, Mécanique et Matériaux. (LEMM)	FERROUK Mohamed	m.ferrouk@gmail.com
Modélisation Numérique et Expérimentale des Matériaux et Structures en Génie Civil. (LAMNEMSG)	KACHI Mohand Said	Kachi_ms@yahoo.fr
Pratiques langagières en Algérie . (LPLA)	BELAID Salah	labolpla.ummto@gmail.com
Aménagement et Enseignement de la Langue Amazighe. (LAELA)	BOUKHERROUF Ramdane	amdane.boukherrouf@ummto.dz
Analyse du Discours. (LAD)	BELAALA Amina	ladummto@gmail.com
Représentations Intellectuelles et Culturelles. (LRIC)	ACHI Nacira	LABO.LRIC@ummto.dz
Production, Sauvegarde des Espèces Menacées et des Récoltes. Influence des Variations Climatiques (PSEMR)	SADOUDI-ALI AHMED Djamila	daliahmed@yahoo.fr
Qualité et Sécurité des Aliments (LQSA)	AMROUCHE Tahar	Tahar.amrouche@ummto.dz
Ecologie et Biologie des Ecosystèmes Terrestres. (EBIOT)	BOUKHEMZA Mohamed	ciconia13@yahoo.fr
Ressources Naturelles. (LRN)	SAADOUN Noria	Noria.saadoun@gmail.com

Ecologie, Biotechnologie et Santé. (EBS)	KROUCHI Fazia	krfaz@yahoo.com
Biochimie Analytique et Biotechnologies. (LABAB)	HOUALI Karim	houalitizi@yahoo.fr
Eaux	/	Inactivité
Droit et Nouvelles Technologies. (LDNT)	/	Inactivité
Mondialisation et Droit National. (LAMOD)	SBAIHI Rabea	Rabea.sbaihi@gmail.com
Management des Organisations. (LAREMO)	BIA Chabane	biachabane@yahoo.fr
Développement, Economie, Finance et Institutions. (DEFI)	ABRIKA Belaid	belaidamazigh@yahoo.fr
Réformes Economiques et Dynamiques Locales (REDYL)	/	Inactivité
Société, Education, Travail (LSET)	MAROUF Louisa	louisamarouf@yahoo.fr
Etudes Algériennes Anglophones. (LEAA)	YASSINE Soryana	Souryana.yassine@ummt0.dz



- **Projets de recherche**

	Projet	Nombre	Année d'agrément
•	PRFU	67	2023
•	PRFU	86	2022
•	PRFU	18	2021
•	PRFU	52	2020
•	PNR	01	2022
•	PNR	01	2023

Notons que pour les PNR, les thèmes privilégiés pour l'ouverture de tels projets sont « Sécurité alimentaire », « Santé du citoyen » et « Sécurité énergétique ».

Tous les bilans mi-parcours, sessions 2020 bis et 2021, ont reçu un avis favorable.

- **Projets Thématiques de Recherche (PTR)**

Voici le texte intégral de l'ATRSSH annonçant l'ouverture des candidatures aux projets thématiques de recherche. « L'Agence Thématique de Recherche en Sciences Sociales et Humaines annonce l'ouverture des candidatures pour les projets de recherche thématiques pour l'année 2024. L'Agence propose de financer un nombre de projets de recherche, couvrant divers domaines des sciences sociales et humaines. La recherche dans ces domaines joue un rôle essentiel dans la compréhension et la résolution des principaux problèmes auxquels sont confrontées les sociétés. Elle doit s'adapter aux changements et aux évolutions sociales actuelles, notamment dans les domaines de la numérisation, les troubles mentaux et sociaux, le patrimoine et sa relation avec le développement, ainsi que les questions sociales telles que le travail et la migration, qui se posent actuellement comme des défis majeurs en Algérie.

Les projets de recherche thématiques sont conçus pour aborder de diverses questions de recherche et sont ouverts à toutes les entités de recherche (laboratoires, unités de recherche, centres de recherche) ainsi qu'à tous les chercheurs et compétences nationales, y compris ceux résidant à l'étranger. Ces projets thématiques de recherche encouragent également la collaboration avec les partenaires sociaux et économiques.

L'Agence encourage les projets à dépasser le niveau de la recherche fondamentale et à s'engager dans une approche analytique et multidisciplinaire, en fournissant des solutions opérationnelles afin de répondre efficacement aux défis sociaux contemporains et aux besoins de développement ».

- **Manifestations scientifiques**

Le service de la recherche a, pour autre mission, la gestion des séminaires locaux ou nationaux organisés par les laboratoires de recherche et les journées scientifiques de laboratoires.

- **Budget des laboratoires**

Pour l'année 2022-2023, le budget alloué aux laboratoires de recherche a été réparti comme suit : 1 laboratoire en sciences expérimentales équivaut à 2 laboratoires de sciences humaines et sociales.

- **A concrétiser**

En matière de recherche, nous ne perdons pas espoir de voir la création d'une unité de recherche, regroupant les laboratoires de recherche existants, d'agronomie et de biologie. Un espace adéquat, moderne, flambant neuf, lui est réservé au campus de Tamda.

UNIVERSITE MOULOD MAMMERI DE TIZI OUZOU



**Vice-Rectorat de la Formation Supérieure de Troisième Cycle,
l'Habilitation Universitaire, la Recherche Scientifique et la
Formation Supérieure de Post-Graduation**

Site Web : ummto.dz

Email: vrpgrs@ummto.dz

Téléphone /Fax : 026.11.15.27 / 026.11.21.73